

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

**Compte rendu**  
**Séance du 25 juin 2018**

Avant la séance du conseil municipal, les jeunes élus sont venus exposer à leurs homologues adultes leur expérience au sein du Conseil Municipal Jeunes depuis leur élection en 2016.

Chacun a pris la parole pour expliquer les actions menées au sein des différentes commissions et relater leur ressenti personnel.

Entre le week-end d'intégration, les rencontres intergénérationnelles, la participation au cross solidaire, à la journée nature propre, à la cérémonie du 11 novembre, au téléthon, à la journée des talents, tous ont témoigné d'une expérience intéressante, riche en relations, en apprentissage du travail en groupe, en découverte.

Françoise BAIZET-BOYRIES présente ensuite le site internet du CMJ, et passe en revue les interventions de ces jeunes. Elle remercie René LAMBERT qui a collaboré avec le groupe avec beaucoup de professionnalisme pour la réalisation de ces pages web.

Les jeunes élus sont ravis d'avoir pu intégrer pendant ces deux années le conseil municipal jeunes et remercie Françoise BAIZET-BOYRIES et Maud RIOU qui les ont accompagnés et leur ont apporté leur soutien dans ces projets.

Une dernière activité est proposée par le CMJ, il s'agit du cinéma en plein air qui aura lieu le 29 juin 2018 sur la commune déléguée de Saint-Germain la Chambotte.

Bernard MARIN remercie à son tour les conseillers jeunes pour leur implication à leur niveau dans la vie communale ainsi que les élus ayant participé à la création et au fonctionnement du conseil municipal jeunes.

**Convocation du** : 19 juin 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT CINQ JUIN,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

**PRESENTS** : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Claude ABRY, Christian ANDRÉ, Françoise BAIZET-BOYRIES, Dominique SARDET, Jean-Luc BICAND, Monique BIENFAIT, Fernand BONTRON, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Martine CLARET, Séverine DEJEUX, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Myriam FORRAT, Monique GARCIAZ, Chrystel GINET, Serge GIRARD, Jean-Marc GUIGUE, Jean LEBLOND, Sandrine LERDA, Michelle MESSAGEOT, Jean-Claude MIGUET, Annie MIRABE, André ORTOLLAND, Isabelle RENAUD, Cécile REY, Jean-Luc ROSSILLON, Bernard SERPOLLET, Jean-Paul SIMON, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT, Michel VERGUET.

**EXCUSES avec procuration** : Marie-Dolorès REVIL à Claude GIROUD, Gilbert FARNIER à Christophe DERIPPE, Marie-Thérèse MERTZ à Isabelle RENAUD.

B.S.S. |

107

**ABSENTS OU EXCUSES** : Marie-Dolorès REVIL, Joëlle PILLET, Hervé ANDRÉ, Arlette BELLEVEGUE, Fabien BERTHET, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Ludovic BUSSARD, Ginette COGNARD, Hervé COLLET, Florence DUCHENE, Alain DUPANLOUP, Eric DURET, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Frédérique GALBAN, Monique GERBELOT, Hervé GROS, Aurélie JOLY, René LAMBERT, Gérard LEGER, Isabelle LERGES, Jean MARIE, Marie-Noëlle MAYEN, Danièle MAZZACANE, Marie-Thérèse MERTZ, Christine MILLIOZ, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Lionel QUAY, Anthony RAISIN, Jean-Christophe RASSAT, Jean-François RINALDI, Michel TRIQUET, Patrick TRUCHE.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Jacques BUGNARD est élu secrétaire de séance

#### 2. Adoption du compte rendu de la séance du 28 mai 2018

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance du 28 mai 2018

#### 3. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

#### 4. Affaires relevant des Finances

##### **2018-06-098 - Création d'un budget annexe "Lotissement communal la Vie du Cher II"**

Une opération d'aménagement de lotissement à usage d'habitation est en cours de réalisation sur la commune déléguée d'Epersy, il s'agit du lotissement de la Vie du Cher.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, les règles comptables exigent la gestion de cette opération en budget annexe afin de :

- connaître le coût final de l'opération,
- répondre à l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA,
- d'appliquer une comptabilité particulière de gestion des stocks (stock de lots à aménager).

Afin de répondre à cette obligation, il convient de créer un budget annexe « Lotissement communal de la Vie du Cher », norme M14, assujetti à la TVA.

Cette création entrainera l'immatriculation du service au registre SIRENE, opération réalisée par les services de la trésorerie d'Aix les Bains, ainsi qu'une déclaration d'ouverture de service fiscal auprès des services fiscaux d'Aix les Bains.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la création du budget annexe pour l'opération d'aménagement du lotissement communal La Vie du Cher sur la commune déléguée d'Epersy dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - **Nom du Budget** : budget annexe lotissement communal la Vie du Cher
  - **Nomenclature utilisée** : M14
  - **Budget assujetti à la TVA**
  - **Budget sans autonomie financière** (compte de liaison avec le budget principal d'Entrelacs)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 42 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

B.S.S.

BM 2/8

**2018-06-099 : Fixation de nouveaux tarifs pour le service périscolaire suite au passage à la fourniture des repas en liaison froide**

Le règlement intérieur des services périscolaires a été modifié par délibération du Conseil Municipal du 28 mai dernier afin de tenir compte des nouvelles contraintes dues aux modalités de commande et de livraison des repas pour la rentrée de septembre 2018.

Les repas étant commandés la veille, les enfants présents sans inscription dans les restaurants scolaires des écoles d'Entrelacs pourront manger mais il est proposé de majorer financièrement ces inscriptions de dernière minute.

Il est proposé d'instaurer une pénalité de 3 € qui sera appliquée en cas de présence au repas sans inscription préalable, s'ajoutant au prix du repas majoré de 5,80 € (soit un coût de 8,80 € le repas sans inscription).

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- FIXE à 3 € supplémentaires le tarif pour tout repas majoré pris au restaurant scolaire sans inscription,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

**2018-06-100 : Fixation des tarifs du service Enfance-Jeunesse pour les usagers hors zone**

Afin de satisfaire aux obligations de la CAF, la tarification des prestations du service Enfance Jeunesse doit s'appliquer par rapport au quotient familial des familles et ce pour tous les usagers, y compris les usagers hors zone.

Il convient donc d'instaurer les nouveaux tarifs suivants pour cette catégorie hors zone, dont Saint-Félix, selon proposition de la commission Enfance-Jeunesse, et ce, à compter du 01/09/2018.

QUOTIENT FAMILIAL	SERVICE ENFANCE 3/11 ANS + SERVICE JEUNESSE 10/17 ANS (mercredis)			SERVICE JEUNESSE 10/17 ANS (vacances) Journée + Supplément en fonction de l'activité ~~~~~ SERVICE MEDiateUR 14/25 ANS
	JOURNEE avec repas	MATIN avec repas OU APRES-MIDI avec repas (mercredi uniquement)	APRES-MIDI Sans repas OU MATIN Sans repas (mercredi uniquement)	
QFA < 610€	10€	8€	6€	7€
QFB de 611 à 1100€	14€	10€	8€	10 €
QFC de 1101€ à 1450€	18€	12€	9€	13€
QFD > 1450€	20€	16€	10€	16€

*J.S.S.*

*RA*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la proposition de tarifs au quotient familial pour les usagers hors zone, telle que définie ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

***2018-06-101 : Mise en place de nouveaux moyens de paiement pour les usagers des services communaux***

Afin d'améliorer l'encaissement des recettes des différents services (périscolaires, multi-accueil et centre de loisirs) et de faciliter les modalités de règlement des usagers, en collaboration avec les services de la trésorerie, il est proposé d'ajouter des moyens de paiement supplémentaires : le prélèvement automatique, le paiement en ligne.

Outre l'autorisation de l'assemblée délibérante au principe du prélèvement, la mise en place du prélèvement suppose :

- l'autorisation préalable du trésorier
- un recensement auprès des familles,
- une demande d'autorisation préalable de prélèvement SEPA

Le paiement en ligne (TIPI = titres payables par Internet) nécessite quant à lui une convention tripartite entre la DGFIP, la trésorerie et la collectivité qu'il convient de soumettre préalablement à l'assemblée délibérante.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la proposition de mettre en place les moyens de paiement supplémentaires Prélèvement et TIPI,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

***2018-06-102 : Convention tripartite pour la mise en place des moyens de paiement (TIPI)***

Le paiement en ligne (TIPI = titres payables par Internet) est un moyen de paiement qui nécessite la signature d'une convention tripartite entre la DGFIP, la trésorerie et la collectivité.

En effet, il s'agit d'utiliser une plateforme de paiement en ligne fournie par les services de la DGFIP.

Il est par ailleurs possible de permettre un accès à la plateforme par un lien accessible depuis le site internet d'Entrelacs.

Dans un premier temps, il s'agit de proposer cette possibilité pour toutes les facturations mensuelles des services (TIPI ROLE) et à la facturation des titres individuels comme les loyers (TIPI TITRES).

B.S.S.

AM 4/8

Ce système peut également s'appliquer pour le règlement des recettes en régie (photocopies, location de salles ...)

A noter que le paiement en ligne par carte bancaire entraîne la facture de frais de bancaires

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites de mise en place du paiement en ligne par carte bancaire,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

**2018-06-103 : Décision modificative n° 2 sur le budget général**

Vu le budget principal 2018,

Vu la nécessité de réajuster certains crédits au vu des exécutions et des engagements comptables en cours,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'approuver la décision modificative n° 2 du budget général annexée à la présente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

**2018-06-104 : Modification du tableau des AP/CP**

Vu le budget primitif 2018,

Vu la décision modificative n° 2 sur le budget général,

Vu le tableau des AP/CP 2018,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE le tableau des AP/CP tel que présenté et joint à la présente délibération,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

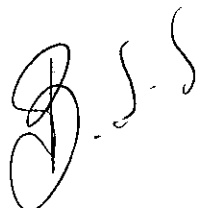
Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()



### **2018-06-105 : Attribution de subvention aux associations**

Le Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) de l'Albanais a édité un livre « L'Ecole des Champs » retraçant l'histoire de ce Groupement en particulier et de l'évolution de l'agriculture en général dans l'Albanais savoyard au cours des 50 dernières années.

Afin d'aider l'association dans cette démarche, il est proposé d'allouer une subvention de 50 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 50 € au GVA de l'Albanais,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire fin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

### **5. Affaires relevant des ressources humaines**

#### **2018-06-106 : Création/modification de postes**

Pour le bon fonctionnement des services techniques, périscolaires, Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse, il convient de créer les postes définis dans le tableau joint à la présente.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- DECIDE de créer, pour les besoins des services les postes définis dans le tableau joint à la présente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire fin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 43 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

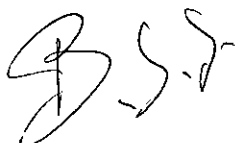
#### **2018-06-107 : Approbation du Livret d'accueil - Règlement intérieur pour le personnel d'Entrelacs**

Monsieur le Maire présente le Livret d'accueil – Règlement intérieur, destiné à organiser la vie et les conditions d'accueil et d'exécution du travail. Il rajoute que ce document concerne tout le personnel d'Entrelacs et également les futurs agents recrutés et précise qu'il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont émis un avis favorable en séance le 22.06.2018.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- EMET un avis favorable à la mise en service du Livret d'accueil – Règlement intérieur applicable à tous les services de la commune d'Entrelacs tel que présenté, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.



Détail des votes :  
Pour : 43 Voix  
Abstentions : 0 Abstentions ()  
Contre : 0 Voix ()  
Ne vote(nt) pas : 0 ()

## 6. Affaires relevant de la Petite Enfance

### 2018-06-108 : Convention pour l'intervention d'un photographe dans les structures multi-accueils

Chaque année, il est proposé aux familles de photographier les enfants qui sont gardés dans les multi-accueils afin de conserver un souvenir du passage des enfants en crèche.

Après avoir sollicité plusieurs photographes pour réaliser cette prestation, un seul a fait une proposition.

Il s'agit de Monsieur Bernard Fleuret, photographe qui propose plusieurs types de tirage différents. Les photos qui seront prises avant la fermeture estivale des 2 multi-accueils.

Trois formats sont proposés à la vente aux parents :

- Portrait individuel 13 x 19 : 4.00 €
- Portrait individuel 20 x 30 : 8.00 €
- Photo de groupe : 18 x 24 : 4.00 €

Un montant de 1 € par photo vendue sera reversé par le photographe à la commune d'Entrelacs.

Cette prestation est possible dans le cadre d'une convention entre la commune d'Entrelacs et Monsieur Bernard Fleuret pour autoriser le photographe à travailler dans les multi-accueils d'Entrelacs.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'intervention d'un photographe dans les multi-accueils d'Entrelacs, annexée à la présente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :  
Pour : 43 Voix  
Abstentions : 0 Abstentions ()  
Contre : 0 Voix ()  
Ne vote(nt) pas : 0 ()

## 7. Questions diverses

Michel VERGET soulève le point portant sur l'éboulement de la berge de la Deyse au niveau du confluent avec le ruisseau du Baffret et s'interroge sur les travaux de remise en état.

Bernard MARIN explique que ce dossier relève de la compétence GEMAPI et que pour l'heure, il convient de se rapprocher du Syndicat de la Deyse.

Il rajoute qu'il serait souhaitable pour éviter tout incident de renforcer la signalisation de circulation.

Michel VERGUET précise qu'une signalétique (panneau et rubalise) avait, dans un premier temps, été installée sur les lieux.

B.S.S.

BM 7/8

Jean-Claude MIGUET, Président du Syndicat de la Deysse, précise que des contacts ont été pris avec les services de Grand Lac et qu'une étude est en cours pour définir les travaux à réaliser.

Michel VERGUET demande également si un bureau d'étude est intervenu pour la solidité du pont d'Orly au regard du passage de camions, reliant la RD 49 à Orly.

Bernard MARIN informe de la restitution du cabinet d'études et précise que la situation n'est pas dramatique mais que des travaux d'entretien sur le pont sont à effectuer.

La séance est levée à 21H20.

Fait à ENTRELACS, le 9 juillet 2018

**Jean-Jacques BUGNARD**  
Secrétaire de séance,



**Bernard MARIN**  
Maire,

